

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 26 novembre 2010
(convocation du 15 novembre 2010)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Six Novembre Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick,
Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard,
Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique,
M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry,
M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge,
Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-
MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice,
Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain,
M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques,
M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles,
M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis,
M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan,
Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique,
M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude,
Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude,
M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARCH Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre,
M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda,
M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry,
M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel,
M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques,
M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime,
Mme TERRAZA Brigitte, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard jusqu'à 10 h 40
Mme FAYET Véronique à M. BOUSQUET Ludovic jusqu'à 10 h 00
M. GAUZERE Jean-Marc à M. BRON Jean-Charles à cpter de 11 h 15
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h 45
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10 h 30
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 10 h 00
Mlle DELTIPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
M. DOUGADOS Daniel à Mlle COUTANCEAU Emilie
Mlle EL KHADIR Samira à M. DUBOS Gérard
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. BENOIT Jean-Jacques jusqu'à 10 h 05

M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane à partir de 11 h 30
Mme PIAZZA Arielle à Mme BREZILLON Anne
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. ROUVEYRE Matthieu à Mme DIEZ Martine
M. SENE Malick à M. DAVID Alain
M. SOLARI Joël à M. DAVID Jean-Louis

LA SEANCE EST OUVERTE

**Bordeaux Saint Jean - Convention de Gestion urbaine de Proximité du projet
ANRU - Autorisation - Décision**

Monsieur TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le « quartier prioritaire » Saint Jean fait l'objet d'une Opération de Renouvellement Urbain portant sur la démolition de 440 logements et la reconstruction de 337 logements sur site (258 en locatif et 79 en accession sociale à la propriété), complétée par la création de 298 logements hors site (78 en acquis amélioré et 220 neufs). Le chantier a débuté en 2005 et se terminera en 2012.

En « zone de redynamisation urbaine » (ZRU), le quartier prioritaire Saint Jean bénéficie d'une programmation annuelle d'actions, engagée dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de la Ville de Bordeaux. Celle-ci répond aux enjeux et aux objectifs opérationnels fixés dans le plan d'action défini pour 3 ans pour le quartier Saint-Jean, Belcier, Carle Vernet.

Enfin, le quartier fait partie du projet OIN « Euratlantique » et à ce titre, il pourra être impacté par les nouveaux flux de circulation qui se créeront vers et à partir de la gare Saint Jean.

1. La charte de Gestion Urbaine de Proximité

La charte de Gestion Urbaine de Proximité vise à assurer le bon fonctionnement du site et à améliorer la qualité de vie urbaine et le cadre de vie à différents niveaux :

- L'entretien de l'habitat : entretien du bâti et des cœurs d'îlot, réponse aux actes de vandalisme et aux dysfonctionnements, gestion des ordures ménagères et des encombrants, surveillance et sécurité,
- L'entretien du cadre de vie : préservation du cadre de vie pendant la durée du chantier, amélioration de l'offre de stationnement, tranquillité publique,
- L'accompagnement des familles en difficulté et la préservation des équilibres de peuplement : gestion et prévention des impayés de loyer, accompagnement social des populations fragiles, parcours résidentiels,
- La participation et l'implication des habitants : information et concertation des habitants, soutien aux initiatives associatives, actions d'insertion, politique de communication.

2. L'implication communautaire dans la charte

2.1 La propreté du quartier :

Au fur et à mesure de la livraison des bâtiments, le tri sélectif sera mis en place. Le personnel résidentiel Domofrance accompagnera les habitants dans cette gestion nouvelle, en les conseillant. Des actions complémentaires de sensibilisation à la pratique du tri sélectif seront proposées avec la Communauté Urbaine de Bordeaux, chargée de la collecte et du traitement des déchets ménagers, et la Ville de Bordeaux. Un travail collectif entre la Communauté Urbaine de Bordeaux, Domofrance et la Ville sera lancé afin d'envisager le positionnement définitif des bacs de collecte.

La prise en charge de l'enlèvement des encombrants reste à ce jour de la responsabilité de Domofrance. Il appartient au bailleur de prendre toutes les dispositions pour leur gestion, stockage, enlèvement, tri et traitement.

2.2 La régularisation foncière sur le quartier

Deux nouvelles voies de circulation ont été créées. Il s'agit des prolongements des rues Saget et Belle Etoile. Le prolongement de la rue Belle Etoile se nomme « rue des Anciens Combattants d'Afrique ». Ainsi, le quartier s'ouvre sur son environnement urbain. Domofrance en a été le maître d'ouvrage dans un premier temps.

La procédure de cession de ces voies à la Communauté Urbaine de Bordeaux à titre gratuit sera lancée, aux conditions de conformité technique suivantes :

- réseau d'assainissement -eaux pluviales,
- voirie aux normes communautaires, au regard de l'implantation d'équipements publics tels que la signalisation routière lumineuse et non lumineuse, les horodateurs, les dispositifs anti-stationnement, les candélabres d'éclairage public ; elle devra permettre de conserver un cheminement de 1,40m minimum, libre de tout obstacle.

La Communauté Urbaine de Bordeaux prendra ces voies en charge dès lors qu'elle sera, par acte de cession à valeur notariale, dûment propriétaire de leur emprise foncière et que celles-ci auront, ensuite, fait l'objet de la prise de l'arrêté de classement dans le domaine public routier.

3. Le pilotage et le suivi de la convention

Le Comité de Pilotage a pour rôle de veiller au respect des engagements de l'ensemble des parties signataires de la Charte de GUP. Le cas échéant, il devra régler les éventuels dysfonctionnements relatifs à la mise en œuvre de ces engagements. Il réunira :

- un représentant de la Ville de Bordeaux,
- un représentant de Domofrance,
- un représentant de l'ANRU, de la Direction Départementale des territoires et de la Mer (DDTM) ou de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS),
- un représentant de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération communautaire n° 2005 / 0207 « Opération de renouvellement urbain Bordeaux Saint Jean - Participation de la Communauté Urbaine de Bordeaux »,

VU le projet de convention ci-joint

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la mise en œuvre du projet urbain de Bordeaux Saint Jean nécessite un accompagnement des habitants, traduit au sein d'une convention multi partenariale de « gestion urbaine de proximité »,

DECIDE

Article 1 :

La convention de gestion urbaine de proximité du projet ANRU Bordeaux Saint Jean est approuvée avec les engagements notifiés des différents partenaires.

Article 2 :

Monsieur le Président est autorisé à signer la convention et toutes les pièces nécessaires à sa mise en application.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 26 novembre 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 15 DÉCEMBRE 2010</p> <p>PUBLIÉ LE : 15 DÉCEMBRE 2010</p>

M. JEAN TOUZEAU